

## FESTIVAL DE CHORALES

### 2 greffes de chœur au programme

Avec le printemps reviennent les chants des oiseaux et ceux du festival de chorales du Pays de la Goële et du Multien. Fidèle à ses habitudes, le festival se déroulera ce dernier week-end de mars. La chorale de Saint-Pathus animera en compagnie d'une chorale invitée une première soirée au sein de l'Eglise de Villeneuve sous Dammartin. Le second concert prendra place dans l'Eglise de Saint-Mard, où la chorale locale accueillera celle de Moussy le Neuf et une chorale surprise.

Préalablement aux chants communs, chaque chœur présentera son répertoire.

Ainsi, en multipliant les chorales, ce sont autant d'univers et de plaisirs différents qui sont gratuitement à votre disposition.



FESTIVAL DE CHORALE DU PAYS DE LA GOËLE ET DU MULTIEN

le samedi 27 mars à 20h30 en l'Eglise de Villeneuve sous Dammartin

le dimanche 28 mars à 15h30 en l'Eglise de Saint-Mard

## FESTIVAL DU PAYS BRIARD

### Un concert qui part en fanfare



Le 29 mai prochain à Longperrier, l'harmonie de Saint-Souplets constituera la touche locale du rassemblement de fanfares

A la fin mai, il fait bon se promener ! C'est sûrement ce qui a décidé les fanfares et harmonies à défiler dans les rues de Longperrier jusqu'à un espace festif proche de l'école maternelle.

Sur place, un récital musical alternant les formations et en les réunissant pour quelques morceaux sera proposé. Organisée par la CCPGM dans le cadre du festival du Pays Briard la soirée sera également agrémentée, grâce au concours de la commune, par un feu de bois et quelques crêpes.

Le départ du défilé sur le parvis de la Mairie est fixé le 29 mai prochain à 20h. En revanche nous ne sommes pas en mesure de vous indiquer quand prendra fin cet évènement qui recèle tous les ingrédients d'une grande fête.

## SALON D'ARTS PLASTIQUES DE LA GOËLE ET DU MULTIEN : avis aux amateurs !

Du 18 au 26 septembre 2010, le Pays de la Goële et du Multien organise avec l'Association Color'Expo son 3<sup>ème</sup> salon d'arts plastiques. A cette occasion, tout artiste amateur ou professionnel peut s'inscrire afin de réserver un espace pour exposer leurs oeuvres. Les peintures ou photographies seront mises en lumière au sein du hall de la CCPGM. Les travaux des sculpteurs et artisans d'art seront mis à l'honneur aussi bien en extérieur qu'en intérieur à la Ferme des Brumiers de Saint-Pathus.

Plus de lieux, plus de places, tout est donc réuni pour plus de participants et de visiteurs.



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Association Color'Expo : 06.26.79.33.22  
ou par mail : buhot.jc@orange.fr

## CINÉMA DE PLEIN AIR

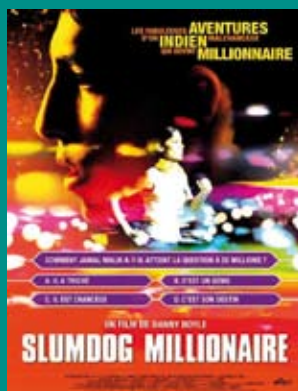
Comme chaque année le Pays de la Goële et du Multien vous invite sous les étoiles à découvrir celles du 7<sup>ème</sup> art dans le cadre de 2 séances de cinéma de plein air.

Si la projection est financée par la CCPGM le choix du film appartient aux 2 communes bénéficiaires parmi un large choix de films récents et diversifiés.

Entrée gratuite

Renseignements : 01.60.03.85.14

### CUISY



LE 5 JUIN À 22H30

### LE PLESSIS L'EVÊQUE



LE 12 JUIN À 22H30

# Le 6 pages de la Goële et du Multien

Cuisy - Dammartin en Goële - Le Plessis l'Evêque - Longperrier - Marchémoret - Montgé en Goële  
Moussy le Neuf - Oisery - Saint-Mard - Saint-Pathus - Thieux - Villeneuve sous Dammartin



## les investissements d'aujourd'hui,

Enfin, c'est la satisfaction d'apporter pour l'emploi une éclaircie dans un ciel assombri, de voir proposer, à terme, à nos enfants, aux sans-emplois des postes adaptés à leur compétence.

En ces temps d'incertitude en matière de croissance économique et de financement des collectivités locales, la perspective d'accueillir de nouvelles activités sur un territoire représenté de grands motifs de satisfaction.

Satisfaction, tout d'abord, de constater la pertinence des choix effectués par la Communauté de Communes vis-à-vis de la création de zones d'activités. Conscient de la situation privilégiée du Pays de la Goële et du Multien, un travail de longue haleine a été mené pour doter, de manière équilibrée le territoire de zones d'activités attractives.

Avec les investissements de la société SIBEX sur la Zone Intercommunale de Moussy-le-Neuf et ceux de la société GOODMAN sur le Parc d'Activités de la Goële à Saint Mard, c'est ce travail qui se trouve validé.

Mais ces deux investissements nourrissent également la satisfaction de bénéficier de nouvelles ressources pour poursuivre l'action intercommunale. Car, malgré la réforme de la taxe professionnelle, l'implantation d'activités nouvelles demeure toujours une source de recettes supplémentaires utiles pour le financement des services à la population.



A cet effet, une zone telle que le Parc d'Activités de la Goële, accueillera certes des activités logistiques ou industrielles mais également des services comme de la restauration, de l'hôtellerie et des commerces.

Le Pays de la Goële et du Multien agit ainsi de façon à tirer profit du mieux possible de ses atouts.

Pour cela, il convient, par conséquent, de poursuivre les efforts entrepris pour créer un espace de vie dynamique.

Cependant le développement économique n'est pas une fin mais le moyen d'assurer les ressources nécessaires aux habitants pour réaliser leurs projets et aux collectivités locales pour bâtir un cadre de vie propice au bon accomplissement de ces projets.

C'est pourquoi la CCPGM se soucie également d'environnement, de petite enfance, de culture....

Bonnes vacances à toutes et à tous !

**Bernard RIGAULT**  
Président de la CCPGM,  
Maire de Moussy le Neuf

Contrat Clair :  
un bilan bien construit



Page 2

Chambre des Comptes :  
un rapport bien rempli



Page 3

Tri sélectif :  
des chiffres bien précis



Pages 4-5

Manifestations  
un printemps bien garni



Page 6



# Le carnet de la

## RELAIS D'ENTREPRISES : des locaux sont dispos

Vous recherchez un espace pour démarrer votre activité à un loyer attractif. Ne cherchez plus ! Deux cellules de 120 m<sup>2</sup> avec mezzanine sont disponibles au sein du relais d'entreprises de la Communauté de Communes.



Situé à Moussy le Neuf, ce bâtiment dédié à de jeunes entreprises de moins de trois ans d'existence propose une solution immobilière d'une durée maximale de 5 ans à loyer réduit et progressif pour atteindre un loyer équivalent au loyer de référence du marché en fin de bail.

À l'issue des cinq années passées dans la cellule, le Pays de la Goële et du Multien proposera des solutions foncières et immobilières plus classiques.

Le Relais d'Entreprises dispose d'une aire de stationnement d'une vingtaine de places, le tout installé sur un terrain de 2500 m<sup>2</sup> avec des voies d'accès adaptées aux besoins prévisibles des entreprises, c'est à dire proportionnées pour des engins semi-lourds, voire lourds.

## ÉQUIPEMENT CULTUREL le matériel de l'immatériel

Parce que le talent des artistes a besoin d'être mis en valeur, le contrat clair a été également l'occasion d'acquérir du matériel culturel. Des grilles, des panneaux, des espaces scéniques, sont ainsi mis à disposition des communes et des associations du territoire dans le cadre de leurs animations. Le hall de la CCPGM et ce matériel peuvent même être gratuitement proposés aux artistes souhaitant exposer leur oeuvre.



Renseignements : 01 60 03 85 14

## CONTRAT CLAIR : L'art d'avoir bien su s'équiper

En une décennie d'existence, la communauté de communes a réalisé de nombreux équipements par le biais, notamment, d'un partenariat avec le Conseil Général : le Contrat Clair.

À la suite d'une réflexion relative aux besoins, des espaces de service, de travail, de conseil, sont sortis de terre pour faciliter les initiatives, les démarches, la vie des habitants du Pays de la Goële et du Multien.

### DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

Le relais d'entreprises a été conçu pour encourager l'implantation de jeunes entreprises et répondre au manque de locaux pour de petites activités de production sur le territoire.

Composé de 6 cellules, il a permis depuis 2006 de servir de tremplin à 6 entreprises. Deux cellules sont actuellement disponibles (voir ci-contre)

COÛT GLOBAL : 1.084.058 € HT

CCPGM : 571.222 € HT

### ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Identifiée comme un besoin majeur, la garde des enfants de 0 à 3 ans a connu 2 constructions essentielles.

La première fut le Relais Assistantes Maternelles en 2005. Depuis lors le service n'a cessé de se développer, en augmentant le nombre des assistantes maternelles agréées (220 actuellement), en renforçant les rendez vous avec ces dernières ou avec les parents, en multipliant les ateliers d'éveil...



LE R.A.M

COÛT GLOBAL :  
604.180 € HT

CCPGM :  
181.254 € HT

LE LMA

COÛT GLOBAL :  
1.692.000 € HT

CCPGM :  
662.000 € HT



Avec l'Ouverture en 2009 du Lieu Multi-Accueil «Les Pitchounes», le Contrat Clair s'est conclu en beauté.

Sur ce territoire comme ailleurs, les demandes de place en crèche sont tellement importantes que cet équipement s'est imposé de lui-même. Et si sa construction a réclamé beaucoup de persévérance, les «Pitchounes» constitue à présent, une crèche/halte-garderie moderne de 40 places parfaitement adaptée à l'accueil et à l'éveil des enfants.



Le Centre Administratif Social et Culturel, comme son nom l'indique, est un équipement dédié à de multiples fonctions.

### CRÉATION DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Inauguré en 2003, le Centre Administratif Social et Culturel est un ensemble composé de salles de réunion, de bureaux, d'un espace d'exposition, d'une Cyber-Base. Il accueille aussi bien les services de la communauté de communes que des services liés à l'orientation, au service à la personne, à la recherche d'emplois, au conseil juridique...



Comme posé sur le toit du CASC, la Cyber-Base vous ouvre, depuis 2006, les portes des Technologies de l'Information et de la Communication.

CASC

COÛT GLOBAL : 2.278.254 € HT

CCPGM : 683.138 € HT

+

CYBER-BASE

COÛT GLOBAL : 241.672 € HT

CCPGM : 118.900 € HT

### .....PERSPECTIVES.....

Le taux moyen de subvention de ces équipements a été de 61 % ce qui a permis à la CCPGM de garder des fonds pour faire face au coût de fonctionnement. Cette saine gestion validée par la Cour Régionale des Comptes, devra également prévaloir dans les 10 ans à venir.

D'ores et déjà des réflexions sont menées pour souscrire sous une autre forme à un nouveau partenariat. Un nouveau Lieu Multi-Accueil est prévu à Saint-Pathus et d'autres investissements sont nécessaires notamment en matière d'emploi, de santé, d'environnement ou d'accueil des personnes âgées.

## CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : «La situation financière de la CCPGM est satisfaisante»

La gestion de la CCPGM a été passée, il y a quelque temps, au crible par la Chambre Régionale des Comptes. Le rapport issu de ce contrôle minutieux peut se synthétiser en 2 points :

### Un état financier sain

À l'image de sa politique d'équipements (voir p2), la Communauté de Communes prône un développement qui ne soit pas pénalisant pour le contribuable d'aujourd'hui comme pour celui de demain. La Chambre Régionale des Comptes n'a d'ailleurs pas manqué de souligner «le taux d'endettement modéré de la collectivité issue d'une politique d'investissement financée de manière raisonnée par l'emprunt». Elle poursuit en remarquant que «les charges financières de fonctionnement apparaissent maîtrisées et les ressources de la collectivité s'avèrent régulières».

La maîtrise des coûts est, en effet, un souci majeur, chaque dépense significative fait l'objet d'arbitrage selon des critères permettant de s'assurer de la qualité du service au meilleur tarif.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que la Chambre considère la situation financière de la CCPGM satisfaisante.

Enfin, comme aucune irrégularité n'a été constatée, ce rapport est une preuve de plus du bon fonctionnement de l'action intercommunale à l'échelle des 12 communes.

### Une redéfinition des intercommunalités

Néanmoins, au regard de la discontinuité des intercommunalités du canton, la chambre n'a pu que préconiser une redéfinition complète de l'ensemble des périmètres.

La fusion permettrait, comme le souligne la Chambre, «la mise en cohérence et la mutualisation des politiques territoriales».

Ce regroupement souhaité depuis longtemps par la CCPGM trouve un nouvel écho favorable, et ceci auprès d'un service indépendant et reconnu pour son bon sens en matière de gestion des politiques publiques.

Une coopération intercommunale unique signifierait, en effet, des projets respectueux des équilibres du canton grâce à la mutualisation des ressources provenant de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle.



- CC du Pays de la Goële et du Multien
- CC de la Plaine de France
- CC des Monts de la Goële

## ALLEZ LES VERS

Depuis le début de l'année le Pays de la Goële et du Multien teste le lombricompostage au sein de la cantine scolaire de Moussy le Neuf.

Au lieu d'incinérer les résidus alimentaires des cantines scolaires, une nouvelle technique vise à valoriser ces déchets en les transformant en compost.

Dans un premier temps, les restes des déjeuners des écoliers sont jetés dans un bio-fermenteur. Suite à cette étape qui dure environ 5 semaines, le compost issu de la fermentation sera mis dans un composteur rempli de lombrics, afin d'augmenter sa qualité.

Plus communément appelé vers de terre, les lombrics possèdent, en effet, la particularité d'absorber et de rejeter chaque jour la moitié de leurs poids et de créer ainsi un très bon terreau.

En phase de test, cette opération qui constitue une première en Ile de France, devrait permettre d'éviter l'incinération de presque 9 tonnes de déchets par an, et de générer un compost utilisable pour les espaces verts de la commune.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que ces tests sont suivis par d'autres communes.



D'une capacité de 450 kg, le biofermenteur peut traiter 1,6 tonnes de déchets par an.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS : du petit au grand bassin

Face à certaines pluies exceptionnelles, les bassins de rétention des «Petits Ormes» de Saint-Pathus s'avèrent insuffisamment dimensionnés. La CCPGM vient donc d'engager des travaux d'agrandissement afin de limiter les risques d'inondations.

À l'occasion de fortes pluies, le ruissellement des terres cultivées a pour effet, à Saint-Pathus, de concentrer des quantités importantes d'eau vers la Théroanne. Lors d'épisodes pluvieux particulièrement intenses, les bassins de rétention actuels ne possèdent pas toujours les capacités nécessaires pour faire face à la montée des eaux et éviter des phénomènes d'inondation.

Bien que très rares, ces inondations représentent pour la population, une véritable épreuve de Damoclès contre laquelle la CCPGM a décidé d'agir.

Démarrés au début de ce mois de mars, les travaux d'agrandissement des 2 bassins de rétention seront bientôt terminés et pourront ainsi être opérationnels pour endiguer les orages de la belle saison.

Pour un coût de 172.000 € la capacité actuelle de 4300 m<sup>3</sup> va être portée à 7700 m<sup>3</sup>.

À l'image du bassin de rétention de 1500 m<sup>3</sup> construit à Oissey en 2008, le Pays de la Goële et du Multien s'est donc engagé dans



D'un coût de 209.000 €, ce bassin de rétention de 1500 m<sup>3</sup> permet depuis 2008 d'éviter les inondations qui touchaient Oissey

des travaux visant à apporter une réponse concrète et apaisante aux habitants victimes de ces inondations et inquiets par la perspective d'en subir de nouvelles.

À défaut d'empêcher les ruissellements, il est capital d'en limiter les effets, c'est pourquoi d'autres réalisations sont envisagées.



Après travaux la capacité totale de ces deux bassins de rétention situés à Saint-Pathus va être augmentée de près de 80 %

## Vente d'une habitation et conformité de l'assainissement

La conformité lors de la vente d'une maison ne peut se donner que si l'évacuation de ses eaux usées et pluviales est conforme au règlement d'assainissement de la CCPGM. Il est donc indispensable d'effectuer un contrôle de vos branchements d'assainissement par le biais de Véolia Eau.

L'obligation de conformité a été rendue nécessaire afin d'éviter de nombreux soucis techniques aux stations d'épuration et aux riverains eux-mêmes notamment en terme d'inondation.

Renseignements : 01 60 54 65 51

# Le tri dans ses



Plastiques 10 %

Cartons 27 %

Papiers 57 %



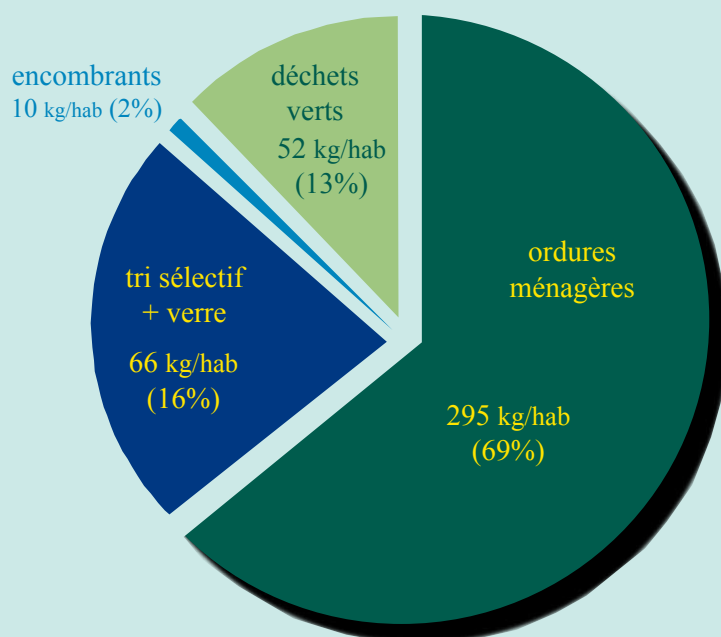
Erreur de tri 10 %

## LES CHIFFRES 2009

La production de déchets sur le territoire de la CCPGM, s'élève en 2009 à 423 kg/an/hab, soit 7 kg de plus que l'année passée. Ce poids supplémentaire correspond à l'augmentation des déchets verts, le tonnage des autres déchets demeurant similaire à 2008. Nous pouvons, donc, cette année encore, nous féliciter de la production annuelle d'ordures ménagères qui s'avèrent, toujours inférieure de 50 kg/an/hab à la moyenne nationale.

En revanche, le tri sélectif reste dans une moyenne basse notamment à cause du tri insuffisant des plastiques, des emballages métalliques et du verre. L'effort pour 2010 est donc à porter sur ses emballages dont le recyclage permet de réaliser d'énormes économies d'énergie.

C'est à force de petits gestes et de bons réflexes que nous préserverons le devenir des générations futures.



## LE QUIZZ DU TRI

- Un sac plastique se décomposera en  
a. 1 an                      b. 10 ans                      c. 100 ans                      d. 1000 ans
- Comment se débarrassait-on des déchets avant l'invention de la poubelle ?  
a. Par la fenêtre                      b. Par l'incinération                      c. On les enterrait                      d. au fond du jardin
- Avec 19 000 boîtes de conserves récupérées, je peux reconstruire :  
a. une trottinette                      b. un vélo                      c. une voiture                      d. rien du tout
- Les prospectus, les publicités et les journaux gratuits correspondent en moyenne chaque année à :  
a. 10 kg par foyer                      b. 40 kg par foyer                      c. 100 kg par foyer                      d. 350 kg par foyer
- Combien de kilos de déchets a jeté chaque habitant de la communauté de communes en 2009 :  
a. 223                      b. 323                      c. 423                      d. 523
- Où dois-je jeter mon pot de crème fraîche ?  
a. bac vert                      b. bac bleu                      c. bornes à verre                      d. déchetterie
- Où dois-je jeter mes sacs plastiques ?  
a. bac vert                      b. bac bleu                      c. borne à verre                      d. déchetterie

RÉPONSES : C ; A ; C ; B ; C ; A ; A

# grandes lignes



Recyclons les idées reçues

## Idées reçues n° 2 :

«On peut jeter tout ce qui est en verre dans les bornes à verre»

[FAUX]



La vitrerie et les ampoules sont également interdites dans les bornes à verre.



ECO EMBALLAGES

## APRÈS L'HIVER, VOICI LE TEMPS DES DÉCHETS VERTS

Avec le printemps, le ramassage des déchets verts va reprendre. Exceptés pour des souches ou des troncs trop massifs (diamètres > 10 cm), tous les déchets végétaux, tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes ou mauvaises herbes mis dans les sacs en papier spéciaux seront ramassés.

Nous vous rappelons également la possibilité d'utiliser de composteurs. Le compostage est une décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol. Le compost obtenu est un produit équivalent à un terreau de très bonne qualité.



POUR TOUTE DEMANDE DE COMPOSTEUR

01.60.03.85.17

des livraisons à domicile sont possibles

